

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1359

présenté par
M. Mesnier
-----**ARTICLE 36**

À la seconde phrase de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« cette durée »

les mots :

« ce délai ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.